

La relation pédagogique dans l'expérience du tutorat à la faculté des sciences humaines et sociales, Université Alger2.

**Assia Boumaïza
Département de sociologie.
Université Alger2.**

Résumé

Nous nous sommes intéressés, dans cette recherche, à la mise en œuvre du tutorat dans son aspect éducatif. L'objectif assigné à cette recherche est d'examiner les conditions préalables de l'efficacité de la fonction du tutorat, qui consiste à doter l'étudiant de moyens pour sa réussite.

C'est au sein de la faculté des sciences humaines et sociales que l'aspect éducatif a été traité, en interrogeant un échantillon composé de deux populations (110 enseignants et 200 étudiants de première année LMD). La méthode adoptée est descriptive et analytique. Elle a été effectuée durant la fin des deux derniers semestres des années 2011-2012 et 2012-2013, et a permis de constater les conditions du tutorat, son organisation et son fonctionnement, lesquels se sont avérées peu adaptées. Ceci a conduit à un tutorat de façade fonctionnant indépendamment des difficultés d'apprentissage et des contenus d'enseignement.

En effet, le dispositif d'accompagnement qui a produit, une action centrée sur l'enseignant, tantôt partielle et incomplète, tantôt incorrecte, n'a pas suscité l'intérêt de l'étudiant. Il a aussi manqué de le socialiser aux exigences des études universitaires, qui sont celles de l'enseignant et de l'institution.

Mots-clefs : Relation, enseignant, étudiant, accompagnement, tutorat, tuteur, tutorés.

الملخص.

يتناول هذا البحث الذي أجري على عينة من الأساتذة وطلبة السنة الأولى LMD، موضوع المرافقة في كلية العلوم الانسانية و الاجتماعية بجامعة الجزائر 2، بهدف دراسة الشروط الضرورية لتنظيمها من اجل أن تؤدي وظيفتها بفاعلية. وحيث تتمثل هذه الأخيرة في تزويد الطالب بالأدوات والوسائل التي تسمح بنجاحه الجامعي. وقد توصلنا من خلال هذا البحث الى انه لم يتم تنظيم المرافقة في جانبها الاعلامي و المهني في حين سجلنا نقائص في شروط تنظيمها في جانبها التربوي. وهو ما أدى إلى مرافقة شكلية لم تشكل الصعوبات الاكاديمية التي يواجهها الطلبة و لا محتويات التعليم المقدمة لهم منطلقات لها. تمخض عن اتخاذ المرافقة، التي تم تنظيمها، توجهها بيداغوجيا كلاسكيا لم يمثل الطالب ركيزة له، مما جعلها تبدو تارة متحيزة وغير مكتملة، و تارة اخرى غير لائقة بيداغوجيا. كل تلك المعطيات جعلت من المرافقة، محل دراستنا هذه غير قادرة على اثارة اهتمام الطالب وعاجزة عن تنشئته لمتطلبات الدراسات الجامعية.

الكلمات المفتاحية: علاقة، أستاذ، مرافقة، وصاية، مرافق ، مرافق

Introduction

Ayant pour objectifs d'optimiser les chances de réussite de l'étudiant et d'assurer une formation de qualité répondant aux standards internationaux¹, le LMD, centré sur l'étudiant, ne peut se concevoir sans un espace d'accompagnement personnalisé : le tutorat,² espace de travail personnalisé de l'étudiant. Ce dispositif est officiellement adopté en 2010, en Algérie, à l'occasion de la

¹ Ministre de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, «Note d'orientation portant "mise en œuvre de la réforme des enseignements supérieurs », janvier 2004.

² Paul N'DA in Abou fofana, Pour une organisation pratique du tutorat dans le système LMD en Afrique, plan de formation et d'autoformation tu tuteur, Paris, ed. Publibook, 2011, p.11

généralisation du LMD mis en œuvre progressivement six ans plus tôt.

Dans sa forme éducative, seul aspect observé dans ce travail¹, l'importante mission du tutorat consiste à doter l'apprenant d'outils, lui permettant l'adaptation aux exigences du travail académique, qui est essentielle à sa réussite universitaire et professionnelle. En ce sens, le tutorat assure une fonction de médiation entre l'étudiant et l'enseignant d'une part, et entre l'étudiant et l'institution d'autre part.

Notons que l'introduction de tout dispositif tuteur dans un système d'enseignement supérieur exige des conditions pédagogiques et organisationnelles particulières ayant trait au contexte propre à chaque pays, aux disciplines enseignées, aux tuteurs et tutorés et aux missions qui sont les siennes². Or, les résultats de l'enquête sur le LMD en sciences humaines et sociales en Algérie³ indiquent un contexte universitaire peu favorable à la réussite du tutorat en raison de la persistance d'une gestion administrative favorisée au détriment du pédagogique et d'un enseignement traditionnel caractéristiques de l'ancien système.

Dans ce travail, nous nous intéressons à l'organisation et au fonctionnement du tutorat dans son aspect éducatif, installé à la faculté des sciences humaines et sociales à l'Université Alger2. Notre objectif est d'examiner les conditions préalables de l'efficacité de sa fonction, qui consiste à doter l'étudiant de moyens pour sa réussite. D'ailleurs, ces conditions sont celles que l'enseignant exige.

¹ Seul l'aspect éducatif du dispositif prôné est abordé dans ce travail en raison de la non mise en place des deux autres aspects : informatif et professionnel. Nous le développerons plus loin .

²Alain Baudrit, le tutorat richesse d'une méthode pédagogique, De Boeck, Bruxelles, 2007, p,p.6, 7,13-28

³Ghalemallah Mohamed (S/dir.), «La réforme du LMD en lettres et sciences humaines et sociales: le défi de la rénovation pédagogique», Rapport PNR 2015, en cours de publication.

Autrement dit, il s'agit de l'efficacité de la relation étudiants-tuteurs-enseignants dont la réussite est essentielle à l'acquisition de l'autonomie dans le travail, la construction et la réalisation de la formation LMD. Pour ce faire, nous présenterons, d'abord, une définition du tutorat en rapport avec les objectifs qui lui sont assignés, et ce dans le contexte de l'université en Algérie. Nous aborderons ensuite la mise en œuvre du tutorat, pour traiter enfin des critères d'efficacité de la relation enseignants-tuteurs et de la relation d'accompagnement de l'étudiant.

Méthodologie

Dans cette recherche descriptive analytique, nous avons élaboré un questionnaire constitué de deux parties destiné à un échantillon composé de deux populations de 200 enseignants chercheurs et 400 étudiants en première année LMD (L1)¹ tronc commun des sciences humaines et sociales. Le taux de retour est de 45% pour les premiers et 50% pour les seconds. Le taux de tuteurs enquêtés dans notre échantillon est de 36.36% dont 42.5% enseignants chercheurs permanents.

Le caractère exploratoire de cette recherche ajouté aux contraintes empiriques (difficulté de l'organisation, de la distribution et de la récupération des questionnaires) nous a amené à opter pour des échantillons non probabilistes. L'enquête a été menée sur le campus Alger 2, à la fin des deux derniers semestres des années 2011-2012 et 2012-2013.

¹ La première année est conçue comme une phase d'imprégnation et d'adaptation à la vie universitaire et de découverte des offres de formation, Mesrs, Guide du LMD, guide pratique de mise en œuvre et de suivi du LMD, juin 2011p. 11

1. Le tutorat selon les textes institutionnels dans le contexte de l'Université en Algérie

D'origine anglo-saxonne, le tutorat en LMD provient du monde de l'entreprise où le suivi et l'encadrement de la nouvelle recrue est devenu impératif à partir des années 90, afin de répondre aux exigences de performance et de compétition¹. Introduit à l'université dans le monde anglo-saxonne au Canada et en France, dans un contexte de massification, au profit d'apprenants issus de milieux sociaux modestes, le tutorat leur permet de surmonter les obstacles liés à l'apprentissage. Comme il les aide à développer les compétences que requièrent la construction et la réalisation d'une formation basée sur la connaissance. Cette formation devenue une exigence dans une économie mondiale est « un investissement avec des buts de rentabilité »².

Prévu en Algérie, en tant que moyen de socialisation, d'accès aux informations touchant le monde du travail et de réussite universitaire³, le tutorat a pour mission le suivi et l'accompagnement permanents de l'étudiant, dès son arrivée à l'université et tout au long de la première année LMD. Le tutorat prôné à titre individuel ou en groupe⁴. Il s'applique à l'enseignant chercheur et à l'étudiant. Concernant ce dernier

¹ Paul N'da in Abou fofana, op.cit. p.11

² Convert et Pinet in Séraphin alavamar, Romainville, « Les pratiques d'étude entre socialisation et cognition », *Revue française de pédagogie* n° 136 – juillet-août-septembre 2001, p.169.

³ Décret exécutif n°09-03, du 06 Moharram 1430 correspondant au 03 janvier 2009 précisant la mission de tutorat et fixant les modalités de sa mise en œuvre, art 2.

⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Projet du décret exécutif, relatif au tutorat. p.1, Umc.Edu.Dz/Crue/Images/Docs/Decretutorat.Doc

il peut être en second ou en troisième cycle et en première année LMD¹. Ils sont désignés comme, "tuteur" et "tutoré"².

La description et l'interprétation des missions du tutorat dans les documents ministériels³ permettent de repérer théoriquement trois formes de celui-ci. L'accueil à visée informative et explicative marque les premiers moments de l'étudiant, l'accompagnement assure le suivi de l'étudiant tout au long de la première année et l'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel qui intervient en troisième année. Les deux premiers sont les aspects qui reviennent le plus souvent dans les universités et dans les grandes écoles⁴. Le tutorat d'accompagnement, objet de ce travail, admet les aspects méthodologique, pédagogique technique et psychologique.

2. Le rôle des tuteurs et importance du tutorat

Les tuteurs ont pour tâche de créer des conditions facilitant la réussite des étudiants nouvellement arrivés. Censés bien connaître leurs problèmes, ils les assistent pour accéder à une information adéquate sur le système d'étude. Comme ils les aident à acquérir des compétences basées sur le savoir-faire, et à combler les manques liés aux connaissances disciplinaires. Ce qui amène les étudiants non seulement à s'adapter à la vie universitaire, mais aussi à élaborer le projet personnel et professionnel⁵. Le tutorat se présente ainsi comme un espace d'information et de formation important. En effet, il permet aux nouveaux étudiants d'avoir d'un côté, des repères dans leur institution, et

¹ Décret exécutif n°09-03, articles 3 et 4, op.cit.

² Blanc b. Baudrit A., Barnier G., in Abou Fofana, op.cit. p. 16

³ a) Mesrs, Guide du LMD, op.cit. http://www.univ-usto.dz/v_graduation/guide-LMD.pdf, b) guide du tuteur, 2009, www.usthb.dz/IMG/pdf/quidedututeur.pdf , c) Décret exécutif n°09-03, op.cit.

⁴ Abou Fofana op.cit., p. 26

⁵ Décret exécutif n°09-03, op.cit, Article 2

de l'autre, d'acquérir les outils du travail universitaire. Ces derniers sont nécessaires pour la réalisation d'un parcours de formation de qualité, en rapport avec un projet personnel mûrement réfléchi.

3. Mis en œuvre et définition du projet tutorat à la faculté des sciences humaines et sociales.

La définition du projet du tutorat concerne les démarches adoptées en vue de sa réussite. Il s'agit de la définition des conditions de recrutement des tuteurs, de leur formation, d'un statut particulier leur donnant droit à la reconnaissance de leur fonction. Comme il s'agit aussi des moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement du tutorat (moyens d'information et budget)¹. Notons que la mise en œuvre du dispositif, dans la faculté des sciences humaines et sociales, ne s'est accompagnée, ni de la définition du budget, ni des moyens d'information et de formation propres. Ceux préconisés pourtant officiellement². Ces moyens sont décrits, par les enseignants et les tuteurs comme très insuffisants, et ne permettant pas de comprendre ce qu'est le tutorat. La contribution de l'université, dans leurs informations sur le tutorat par rapport aux autres sources (collègues, recherches personnelles, web), est estimée à 17.67%. Les statuts du tuteur et du responsable du tutorat, définis également par le législateur, n'existe pas encore. Le tuteur étant recruté et rémunéré en tant qu'enseignant tandis que la responsabilité du tutorat est assurée par des administratifs. Il reste à savoir comment, dans ces conditions, le tutorat est mis en place.

4. La forme et l'aspect du tutorat mis en place.

¹ Abou Fofana, op.cit. pp. 39, 40, 41

² Décret exécutif n°09-03, art. 7.

Le dispositif installé, à la faculté des sciences humaines et organisé sous forme de groupe, s'inscrit dans le cadre d'un projet tutorat renfermant également les aspects informatif et professionnel qui s'avèrent non concrétisés. Lancé au cours du premier semestre de l'année 2011-2012, il se réduit à son aspect éducatif, ayant pour tâche de donner à l'étudiant les moyens de réussir. Bien que fournissant une information sur le système d'étude, il n'autorise pas la concrétisation de son aspect informatif.

Par conséquent, ce dernier n'assure pas l'aide aux démarches d'inscriptions, d'orientation dans l'institution, et dans le choix de la formation¹. Cette aide qui reste indispensable et utile à l'étudiant dans ses premiers moments à l'université. L'information en question, se révèle en effet insuffisante pour 80.50% d'étudiants enquêtés qui déclarent ne pas comprendre le fonctionnement du système LMD et ses notions. L'aspect professionnel accompagnant l'étudiant, en troisième année LMD, dans l'élaboration du projet professionnel, n'est pas concrétisé non plus.

Ainsi, si l'absence de ce dernier aspect initiant l'étudiant au travail d'équipe et l'associant au tuteur et au professionnel, pour l'élaboration du projet professionnel trouve son explication dans l'inadéquation formation-emploi. La non concrétisation de la forme informative découle de la reconduction des pratiques informatives. Celles-ci ont les caractéristiques de l'ancien système (journées portes ouvertes et la conférence d'ouverture de l'année universitaire). C'est pourquoi, l'observation du dispositif installé, dans cet article, se limite à l'examen de son aspect d'accompagnement au travail universitaire.

¹L'aspect informatif du tutorat appelle à l'organisation de réunions/débat dans le but d'expliquer le système d'étude, d'orientation dans l'espace physique de l'université, la bibliothèque et les services universitaires. Mesrs, Guide du LMD, op.cit. p, 14, 15.

Par ailleurs, nous avons pu constater que la non concrétisation de l'aspect informatif du dispositif, et la non préparation des enseignants à l'accueil du tutorat, n'ont pas été sans conséquence. En effet on a constaté le manque (ou l'absence) de sensibilisation aux enjeux du tutorat, dans les études ; et pour son adoption en tant qu'outil pédagogique au service de la relation enseignement-apprentissage, de la construction et de la réalisation de la formation.

5. La mise en place du tutorat selon les textes : un dispositif d'accompagnement éducatif.

L'accompagnement au travail académique dans ses aspects méthodologique, pédagogique et technique renvoie à l'acquisition, par l'étudiant, d'habiletés cognitives. Il s'agit, pour le premier aspect, de la compréhension, la mémorisation, l'argumentation, la rigueur, le traitement des notes et la rédaction scientifique. Le deuxième aspect se réfère au savoir métacognitif lié à l'organisation du travail, des idées de planning, de contrôle et de régulation des stratégies d'apprentissage (la gestion du temps, la prise de notes, et la construction du parcours de formation¹). Quant au troisième aspect, il renvoie à un savoir-faire technique utile à l'utilisation des outils et supports pédagogiques et informatiques permettant l'accès à l'information, notamment scientifique, dans les ressources documentaires, les sites web, les portails et son traitement. L'accompagnement au travail renferme également une mission psychologique.

¹ **Nicole Clerc et Bruno Tressaille, « L'accompagnement méthodologique universitaire, dispositifs de prévention ou remédiation, pour les étudiants de premier cycle en difficulté », in Centre de Recherches Education et Formation, Pratiques et dispositifs pédagogiques, dans l'enseignement supérieur, en direction des étudiants en difficulté, analyse de dispositifs, rapport, volume 2, Paris X Nanterre, université paris x, 2000, pp.28, 29.**

Celle-ci vise le renforcement de la motivation intrinsèque¹ (suppose le choix et la volonté d'étudier et de réussir), prévenant l'échec ou l'abandon en valorisant les acquis, en encourageant à les améliorer et en fournissant, au besoin, un soutien personnalisé.

Pour être efficace, l'accompagnement au travail académique exige des tuteurs remplissant les conditions d'expertise et de motivation, une coordination avec les enseignants², la participation des étudiants ainsi qu'un suivi des activités tutorales assuré par la commission responsable du tutorat³. Nous les examinerons dans ce qui suit.

6. La désignation des tuteurs au sein de la fac des sciences humaines et sociales.

D'après la réglementation algérienne⁴, la priorité de recrutement des tuteurs est donnée au corps des enseignants alors qu'elle se fait, dans les pays industrialisés, selon des objectifs d'efficacité et d'efficience : les tuteurs sont en effet désignés parmi les étudiants remplissant les critères d'ancienneté, du sens de contact, de la maîtrise des savoirs et de la poursuite de la recherche⁵.

Compte tenu de leurs expériences et du cursus effectué. En effet ces étudiants sont mieux placés, que les enseignants et les administratifs, pour venir en aide aux étudiants entrant du fait de la connaissance des leurs difficultés.

¹ Ibid.p 44.

² **Annot Emmanuelle, «Le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique», in Pratiques et dispositifs pédagogiques, dans l'enseignement supérieur, en direction des étudiants en difficulté, analyse de dispositifs, Ibid., p 4.**

³ Décret exécutif n°09-03, op.cit art. 8

⁴ Décret exécutif n°09-03, art. 4

⁵ Aboufoufana, pp 95-99

Par ailleurs, le volontariat des tuteurs, pris en compte par le législateur¹ en Algérie, est fortement conseillé par les spécialistes qui l'estime responsable de la réussite du projet tutorat à 50%². Néanmoins, la désignation des tuteurs à l'université Alger2 obéit à d'autres critères. L'installation des tuteurs, relevant pourtant de la responsabilité de l'équipe pédagogique du domaine de formation³, est exclusivement administrative et non volontaire.

Elle est plutôt administrative puisque 50% des tuteurs affirment être recruté par le chef de département, 32.50% d'entre eux disent être recrutés par le directeur des études et 17.5% par le doyen. Remarquons que ces enseignants tuteurs, dont le dernier diplôme date d'au moins dix ans pour 56,41% et cinq ans pour 37,5% d'entre eux, ont terminé leurs études depuis longtemps, puis qu'ils sont actuellement des professeurs, maitres de conférences, maitres assistants, ou enseignants vacataires. Ils estiment être mal préparés (par manque d'information, insuffisance ou absence de formation et de moyens) pour aider les étudiants, lesquels sont à leur tour non seulement non sensibilisés à l'importance du tutorat mais, ils souffrent d'insuffisances multiples (niveau d'étude, langue, motivation, discipline).

La désignation des tuteurs apparait, pour 67.5% d'entre eux, motivée soit pour compléter la charge horaire soit pour bénéficier d'heures complémentaires. D'après certains enseignants et selon nos constatations, intervenir en tutorat est une occasion de recrutement pour les enseignants vacataires. Par ailleurs, le souci administratif qui consiste à assurer un encadrement quantitatif plutôt que qualitatif, semble évacuer la prise en compte des critères personnels et académiques exigés du tuteur.

¹ Mesrs, Projet de décret exécutif, relatif au tutorat. op.cit.p.2.

² Aboufofana, p. 95

³ Decret exécutif n°09-03, art. 5

7. Les tutorés et leur intérêt pour le tutorat, à travers les étudiants et les enseignants.

Les groupes des tutorés se confondent au départ avec ceux des travaux dirigés issus de la réparation administrative de l'ensemble des étudiants inscrits en 1^{ère} année. Les groupes de tutorés sont composés, selon les tuteurs et les enseignants dans notre échantillon, de 26 à 40 étudiants au départ, alors qu'au cours de l'année la classe fonctionne, avec des effectifs dont la moyenne varie d'un minimum de 06 étudiants pour 57.5% des tuteurs enquêtés et d'un maximum de 22 étudiants¹ pour le reste (qui est de 42.5%). Dans les deux cas de figures, ces deux moyennes sont jugées par les tuteurs enquêtés négatives : la maximale s'avère contraignante à un accompagnement efficace selon 80% d'entre eux, alors que la minimale découle d'un taux de participation des étudiants inacceptables par certains tuteurs. L'examen de cette participation du tutorat révèle un désintéressement des étudiants pour le tutorat. En effet, ils sont 54.61% d'étudiants enquêtés à participer régulièrement au lancement du tutorat pour n'être que 27.55% (de ces mêmes étudiants) à s'y rendre au deuxième semestre.

Ce qui motive la participation des étudiants au tutorat au premier semestre sont la curiosité de découvrir ce qu'est le tutorat ou son assimilation à un enseignement (notation et contrôle d'assiduité par certains tuteurs), et ce d'après les étudiants eux-mêmes. Ce sont en revanche, le caractère volontaire du tutorat et l'ignorance de son importance dans les études, qui sont avancés par les tuteurs pour rendre compte du désintéret pour le dispositif. Aussi, les enseignants au côté des tuteurs constituant notre échantillon, mettent-ils en cause les moyens déployés pour son installation, témoignent par leur dire : « *tutorat et système d'étude mal maîtrisé par les administratifs* » ;

¹ Effectifs déclarés par les tuteurs.

« absence de formation » ; « tuteurs démissionnaires » ; « manque de moyens » ; « séance de détente pour les étudiants et l'enseignant » ; « occasion de se faire recruter pour les enseignants débutants », le tutorat est venu résoudre les problèmes de l'occident, en l'important nous nous sommes créés des problèmes».

Tandis qu'à travers les propos suivants, les étudiants enquêtés remettent en cause l'activité tutorale "on peut ne pas y assister" ; "il est important mais pas chez nous" ; "il ne m'a rien apporté", "il n'a aucun objectif"; c'est une perte de temps"; "j'assiste parce que j'aime le prof".

Les jugements des enseignants touchant au tutorat laissent entrevoir des conditions inadaptées à son organisation et son fonctionnement (budget, information, formation, recrutement des tuteurs, répartition des tutorés, suivi du dispositif). Alors qu'à travers leurs propos, les étudiants décrivent un dispositif en échec, ceci nous incite à nous interroger sur les critères d'efficacité de la fonction particulière du tutorat qui consiste à aider les étudiants à surmonter les difficultés d'apprentissage, à savoir, la coordination entre enseignants et tuteurs, entre ceux-ci et les tutorés et le type d'activité en tutorat.

8. La relation entre tuteurs et enseignants

Se situant dans la continuité des enseignements dispensés, le rôle éducatif des tuteurs ne peut remplacer celui de l'enseignant de la discipline. Les tuteurs ne sont pas désignés pour apporter des connaissances ou animer un travail dirigé. Leur fonction (ou rôle) est de guider et soutenir les étudiants par une forme de conseils exprimés lors de la réalisation de leurs travaux. D'où l'exigence, d'une part, d'expertise¹ des tuteurs dans la discipline sur laquelle porte le tutorat. Et d'autre part, la nécessaire et étroite

¹ Annot Emmanuelle, op.cit, p 4

coordination, entre tuteurs et enseignants dans la définition des objectifs du tutorat¹.

Or, nous observons dans le cas qui nous concerne, un dispositif fonctionnant indépendamment des enseignements. En effet, la majorité des tuteurs dans notre échantillon, soit 84,61% déclarent, qu'en dehors d'une instruction administrative motivée par une information sur le système LMD, ils ne bénéficient d'aucune orientation. Et ce dans la définition de leurs tâches, par des enseignants chargés de cours et/ou de TD. Quant au suivi des activités tutorales, il s'avère improbable. Ce qui est dû à la non installation, à ce jour, de la commission tutorale et à l'absence du statut d'enseignant responsable du tutorat. Leur substitution par un contrôle administratif qui reste formel, bien qu'exigeant des tuteurs de produire des rapports d'activité.

9. La relation entre tuteurs et tutorés

La relation entre tuteurs et tutorés a pour objet l'aide au travail dans le dispositif. Cette relation conçue, dans le cas de notre étude, indépendamment des contenus enseignés d'une part et des difficultés propres aux étudiants d'autre part, se révèle peu efficace et non personnalisée. 75,13% d'étudiants enquêtés l'affirment pour son aspect méthodologique, 82,95% pour son aspect pédagogique et 77,77% pour son aspect technique.

La description donnée, par les étudiants enquêtés, à une activité tutorale autour de la construction du parcours de formation, des contenus d'enseignement, et d'un soutien psychologique étaye cet état de fait. Notons que ces trois types d'intervention renvoient à certains aspects du tutorat d'accompagnement décrits plus haut. Il s'agit des aspects méthodologique activités autour des contenus), pédagogique

¹ Yves Gerbier et Henry Sauvaitre, in Annoot Emmanuelle, Ibid. p12

(activité autour de la construction du parcours de formation) et psychologique (forme de soutien à l'étudiant).

- Une activité autour de la construction du parcours de formation.

L'aide à la construction du parcours de formation constitue l'une des composantes de l'aspect pédagogique du dispositif tuteur. Celle-ci apparaît limitée et peu objective. Elle se résume à une indication sur les offres de formations n'abordant pas les contenus d'études et n'explicitant pas le système d'orientation. Aussi, certains tuteurs semblent faire l'éloge de leurs disciplines au détriment des autres spécialités. Ce qui risque d'entraîner un choix de formation hasardeux, et indépendant des ambitions et des dispositions de l'étudiant

- Une activité autour des contenus.

En réponses à nos interrogations sur l'aide méthodologique (mentionnée ci-haut), 75% des tutorés enquêtés déclarent une action pédagogique initiée par le tuteur. Alors qu'elle est censée faire appel à l'initiative du tutoré¹ et ses difficultés. Dans la mesure où l'entraînement aux exercices propres à une ou plusieurs disciplines, la reformulation de concepts et la discussion autour des contenus d'enseignement, entre tutorés, font défaut. A cela s'ajoute l'intervention du tuteur, qui peut être confondue avec une action d'enseignement. Le tuteur apparaît, à travers les déclarations des étudiants, refaire un cours ou diriger un TD de méthodologie ou de statistique ; veiller à la réalisation des travaux dont ils sont chargés, tout en contrôlant leur assiduité. Ces données renvoient à une action tutorale qui prend l'allure d'une intervention au niveau des contenus académiques. Autrement dit, d'un enseignement. Ce qui constitue l'une des

¹ Annoot Emmanuelle, Ibid, p 19

dérives de la fonction tutorale¹. Une autre dérive de cette dernière est également observée à l'occasion d'une action d'aide psychologique.

- Un soutien psychologique.

Il s'agit d'une situation d'écoute de l'étudiant faisant part de préoccupations pédagogiques relatives à la vie universitaire. La première des préoccupations est en rapport avec des « problèmes² » touchant à la discipline et aux résultats (manque d'assiduité, fraude à l'examen et des notes faibles). L'étudiant tente, donc d'obtenir du tuteur, à ce que ce dernier intervienne, auprès de l'administration ou de l'enseignant, en sa faveur pour qu'il ne soit pas sanctionné. Ce qui est pédagogiquement incorrect, et risque par la même d'affaiblir les normes de travail à l'université.

La deuxième préoccupation est liée aux relations entre étudiants et aux conditions matérielles à l'université Alger2 (restauration, transport, salles de cours, sécurité). Bien que ces préoccupations soient légitimes (pouvant constituer l'objet d'un dispositif tutoral de soutien indépendant), elles s'éloignent de la conception du soutien psychologique. Celui-ci qui vise à renforcer la motivation intrinsèque, prévient l'échec de l'étudiant où l'abandon de ces études. En effet, en valorisant les acquis, le soutien psychologique, l'incite à s'améliorer en fournissant au besoin, un soutien personnalisé.

En fin, l'observation de toutes les activités à la faculté des sciences humaines et sociales, université Alger2, énoncées, montre, d'une part que l'action tutorale est inadaptée, et n'a pas pu aider l'étudiant à prendre conscience de ses difficultés afin de les surmonter. D'autre part, elle a manqué de rapprocher l'étudiant de l'enseignant et de l'institution. Le diapositif tutoral mis en place semble

¹ Alain Baudrit in Abou Fofana, op.cit.p.31

² Terme employé par les étudiants

inefficace dans l'acquisition par l'étudiant des moyens de sa réussite.

Conclusion

A travers l'étude du tutorat en Algérie, qui a été réalisée au près des étudiants et des enseignants au sein de la faculté des sciences humaines et sociales, Université Alger 2, en 2012-2013, nous a permis de constater les conditions du tutorat, son organisation et son fonctionnement, lesquels se sont avérées peu adaptées. Ceci a conduit à un tutorat de façade. Il a fonctionné indépendamment des difficultés d'apprentissage et des contenus d'enseignement et a manqué de le socialiser aux exigences des études et de la réussite universitaires.

Nous avons pu voir aussi, qu'une action tutorale devant prendre pour point de départ les difficultés de l'étudiant, était initiée par le tuteur qui procède au contrôle. L'intervention dans la construction du parcours de formation, avait constitué un obstacle à un choix libre de la formation, du fait d'une information partielle et formelle, n'abordant pas les contenus des études.

Quant au soutien psychologique, il s'avère éloigné des objectifs de motivation pour les études. En effet ce soutien est en rapport avec une tentative de couvrir une violation de normes de travail, ou parce qu'il touche aux difficultés qui ne s'inscrivent pas dans son champ d'intervention : renforcer les acquis et prévoir l'échec ou le décrochage.

Ces observations montrent un tutorat en échec, fonctionnant à la marge des difficultés d'apprentissage de l'étudiant et manquant ainsi ses objectifs d'adaptation aux exigences des études universitaires.

La définition du contenu de tutorat n'a pas constitué une occasion au travail collectif entre l'enseignant et le tuteur. Celui-ci conçoit et réalise, souvent sa tâche, indépendamment des contenus enseignés. Quelques fois, il

le fait à la lumière d'une instruction administrative, la résumant à une information sur le système d'étude.

La substitution de l'administratif au pédagogique, la non définition du statut de tuteur, la non installation de l'enseignant responsable du tutorat et de la commission tutorale, ont réduit la gestion et le suivi de ce dernier à son aspect formel.

Le recrutement administratif des tuteurs, parmi les enseignants permanents ou vacataires, motivé surtout par des besoins d'encadrement quantitatif, ne pouvait qu'évacuer la prise en compte des critères de motivation et d'expertise. C'est ainsi que beaucoup de tuteurs, anciens enseignants ou anciens diplômés, ont été contraints d'intervenir en tutorat.

La préparation et la sensibilisation des étudiants au système d'étude et aux enjeux du tutorat, faisant défaut dans le dispositif installé, n'a pas suscité chez les administratifs, responsables de sa mise en place, suffisamment d'intérêt.

Le dispositif installé, lancé au cours du premier semestre de l'année 2011-2012, ne peut fournir une information utile à l'étudiant dès son arrivée à l'université. L'information qui a été diffusée concernant le tutorat est apparue insuffisante pour motiver son adoption par les étudiants. Quant à la non concrétisation de l'aspect professionnel du tutorat, elle peut être expliquée par cette évolution séparée des secteurs de la formation supérieure et économique.

Si l'installation du tutorat à la faculté des sciences humaines et sociales s'est traduite par un dispositif de façade c'est parce qu'elle a manqué de contourner des obstacles à la réalisation de ses objectifs : la persistance d'un enseignement centré sur l'enseignant et la marginalisation de l'académique.

Enfin, les résultats auxquels nous sommes parvenus dans ce travail nous poussent à nous interroger sur la possibilité de redonner au pédagogique toute la place qui lui revient dans la conception de dispositifs (entre autres) à même de répondre aux besoins de formation de l'étudiant dans le contexte de l'université en Algérie.

Bibliographie

- Abou Fofana, Pour une organisation pratique du tutorat dans le système LMD en Afrique, plan de formation et d'autoformation du tuteur, ed. Publibook, Paris, 2011
- Alain Baudrit, le tutorat richesse d'une méthode pédagogique, De Boeck, 2^{ème} éd. Bruxelles, 2007
- Annot, «Le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique», in Centre de Recherches Education et Formation, Pratiques et dispositifs pédagogiques, dans l'enseignement supérieur, en direction des étudiants en difficulté, analyse de dispositifs, volume 2, université, ParisX Nanterre, 2000.
- Isabelle Borrás, Nina Lendrin et Evelyne Janeau et autres, Évaluation du non-recours au tutorat à l'université, Céreq, Net.Doc .85, 2011, Marseille,
- Lucile Lafont et autres, « Le Tutorat en action, Observation de séances de tutorat », recherche et formation, n° 43, 2003
- Séraphin alavamar, Romainville, « Les pratiques d'étude entre socialisation et cognition », Revue française de pédagogie n° 136 – juillet-août-septembre 2001,
- Thierry SIMON, Françoise Boutet-Waiss et autres, Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités, 2006, <http://media.education.gouv.fr/file/39/3/1393.pdf>
- Cherbal Farid, « La réforme LMD et l'université algérienne: les vrais enjeux », El Watan, 4, 5 et 6 Septembre 2004.
- Malika Ben «Portes ouvertes sur les inscriptions des bacheliers, «Evitez les cybercafés !"», liberté, 08 juillet 2012.
- Arrêté n° 713 du 03 novembre 2011 fixant la composition et le fonctionnement

- Arrêté n° 712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master, article 16.
- Décret exécutif n°09-03 du 06 Moharram 1430 correspondant au 03 janvier 2009 précisant la mission de tutorat et fixant les modalités de sa mise en œuvre.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, guide du LMD, juin 2011
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, projet de décret exécutif, relatif au tutorat.
- Note d'orientation de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique portant "mise en œuvre de la réforme des enseignements supérieurs", janvier (2004)